



### Sommaire

Délibérations

Infos des commissions

Informations Générales

AGGLO

Nos déchets

UNE PAGE D'HISTOIRE

Evènements

Les associations

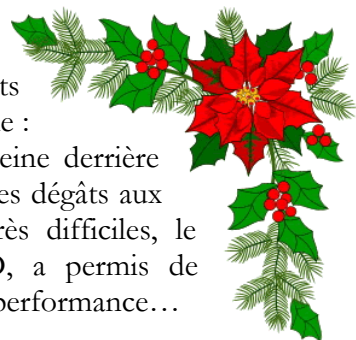
État civil 2019

#### A noter :

**La cérémonie des vœux le  
Vendredi 3 janvier 2020 à  
18h30 à la salle des  
associations**

Chers concitoyens,

L'année 2019 aura été marquée par des événements climatiques hors norme qui ont frappé notre commune : d'abord la grêle en Juin dont les conséquences sont à peine derrière nous, puis la neige en Novembre qui a provoqué d'énormes dégâts aux infrastructures et à l'agriculture. Dans des conditions très difficiles, le déneigement des voiries, assuré par Olivier ARGOUD, a permis de maintenir ouverts tous les chemins de TRIORS ; une belle performance...



Je veux aussi remercier au nom de l'équipe municipale, tous les bénévoles qui ont œuvré, d'une manière ou d'une autre dans les quartiers, pour surmonter les difficultés engendrées par cette chute de neige particulièrement lourde et permettre un retour rapide à une vie « normale »....

Cette fin de mandat est l'occasion de faire le point sur les actions engagées par l'équipe municipale.

2019 aura été une année très active en matière de travaux ; en particulier à l'école (36500€) et sur les voiries communales (55000€), travaux subventionnés à hauteur de 73% par la Région, le Département et L'agglo Valence Romans. Au global, des dépenses d'investissement élevées, de l'ordre de 150000€, auxquelles il faudra rajouter le coût des réparations des bâtiments communaux (environ 51000€), suite à la grêle du 15 juin, pris en charge par les assurances.

L'objectif principal de notre mandat, la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour donner un nouveau souffle au développement de la commune, a pu être mené dans les délais et éviter l'asphyxie.

Concernant le développement de l'habitat, les projets d'urbanisation et la rénovation du centre du village menés par SDH et VRH se terminent, offrant une dizaine de logements supplémentaires à la location ou à l'acquisition.

Le personnel communal aura aussi été en partie renouvelé. David CARAT a succédé à Michel BOSSAN parti en retraite et Séverine MACHON a rejoint l'équipe des agents communaux en Octobre 2019 pour reprendre le poste de Nicole UNY qui fera valoir ses droits à la retraite en Mars 2020. Je tiens à remercier Nicole pour son dévouement à la commune depuis 1993 et nous souhaitons la bienvenue à Séverine.

Un grand merci aux associations actives à TRIORS pour leur engagement à animer et à développer la vie sociale dans notre village.

Je rappelle que les prochaines élections municipales se tiendront les 15 et 22 Mars 2020, elles mettront fin à notre mandat. C'est pour moi l'occasion de remercier mes collègues du conseil municipal pour leur engagement au service de la commune.

L'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous vous donnons rendez-vous le Vendredi 3 janvier à 18h30 à la salle des associations pour partager le verre de l'amitié lors de la cérémonie des vœux qu'organise la municipalité.

Le maire G. Labriet



**BONNES**

**FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

**Et Meilleurs vœux**

**pour la nouvelle année 2020**

## Délibérations

### 18 Juin 2019

- Renouvellement de la convention pour le Contrat Enfance Jeunesse avec l'agglo et la CAF. Délibération acceptée à l'unanimité.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif en prévision du départ à la retraite de la secrétaire de Mairie. 9 pour et une abstention. *Pour rappel, sur les 7 candidatures examinées, c'est celle de Séverine MACHON qui a été retenue et qui deviendra notre nouvelle secrétaire de mairie.*
- Demande de subvention pour les 50 ans du collège Lapassat : le Conseil ne donne pas suite à cette demande, préférant allouer une subvention vers le SIVOS, très touché par l'orage de grêle du 15 juin.

### 28 Août 2019

- Décision Modificative pour augmenter les comptes de dépenses d'investissement liées aux réparations suite aux dégâts de grêle : 50000 € - travaux école 1120 € - raccordement au réseau électrique : 2255 € et achat éventuel d'un camion : 9 000€.
- Raccordement au réseau Basse Tension du quartier Lombret.
- Approbation du rapport annuel d'activité 2018 de Valence Romans Agglo (*rapport accessible sur le site valenceromansagglo.fr*).
- Approbation du rapport de la CLECT 2019.
- Actualisation des statuts du SDED (*Service public Des Energies dans la Drôme*).
- Renouvellement de la convention tripartite avec l'association Trioraise "Danse et Bien Etre".
- Majoration attribution compensation au titre de l'IFER sur les panneaux photovoltaïques des bâtiments agricoles.

☞ Les délibérations sont acceptées

### 26 Septembre 2019

- Modification de 2000 € du budget pour prendre en compte le coût du camion (9000 € T.T.C.) et l'achat de 4 panneaux "Participation citoyenne".
- Approbation de l'extension du périmètre du SIEH (Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse) sur le territoire de la commune de Valherbasse (fusion récente des communes de Miribel, Montrigaud et Saint-Bonnet-de-Valclérieux).
- Remboursement de frais de visite médicale pour l'embauche de Séverine MACHON en tant qu'adjoint administratif et future remplaçante de notre secrétaire de mairie, Nicole UNY.

☞ Les délibérations sont acceptées

### 29 Octobre 2019

- Approbation des rapports :
  - sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2018.
  - sur la qualité du service assainissement 2018.
  - d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) portant sur les années 2014-2018.
- Approbation pour solliciter le fonds de concours de l'Agglo à hauteur de 3750€ pour l'achat du nouveau camion (et vente de l'ancien).
- Approbation du retrait du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID) des communes de SAULCE-SUR-RHÔNE et MIRMANDE.

### 29 Novembre 2019

- Décisions Modificatives pour les factures de 58 300€ suite à la grêle et pour un don de 1000€ sur l'école pour l'achat d'une table de ping-pong.
- Réajustement du fond de concours pour le consommer totalement :
 

11722€ voirie	1084€ mairie	897€ église
2863€ école	1700€ terrain de jeux	

## Infos des commissions

### Urbanisme

Afin de satisfaire la demande de la DDT (Direction Départementale du Territoire), une plus grande rigueur

sera appliquée dans la constitution des dossiers de demande de permis de construire.

### Voirie

Les travaux de voirie ont été exceptionnellement nombreux car il a fallu prendre en compte une fragilisation du mur en contrefort du chemin des Combes et de la déviation des eaux sur le chemin de la Fontanille.

Ainsi les travaux prévus sont terminés et ont concerné : **ré-empierrement du chemin du Séchoir et chemin de la Fontanille**, l'entretien courant du Chemin des Beugnets, Chemin du Châteauvieux, Chemin du Châtelard et mise partielle en enrobé du Chemin de la Combe Pierratte.

Enrochement  
du mur du  
Chemin des  
Combes



Déviation des eaux et ré-empierrement du Chemin de la Fontanille



Ré-empierrement de la Montée du Séchoir



Chemin des Beugnets



Chemin du  
Châteauvieux



Chemin du Châtelard



Chemin de la Combe Pierratte



## Travaux



Voici le camion d'occasion que la commune vient d'acquérir pour 7500 € HT.

Cette année la commune a engagé des travaux importants : enrochement du mur du Chemin des Combes, clôture de la cour de l'école et bien sûr les dégâts de grêle.

L'enrochement du contrefort du mur du chemin des Combes était rendu nécessaire. En effet, des fissures en bordure de chaussée et l'écartement du mur d'origine impliquaient d'intervenir urgemment. Ce sont donc 24650€ TTC (20542€ HT) de financement (qui s'ajoutent aux 16584€ des travaux de voirie annuels et aux 13251€ des chemins du séchoir et de la Fontanille) qu'il a fallu avancer en attendant les aides demandées : 11734€ du département et 11722€ de fonds de concours de l'agglo (fonds qui auraient pu aller ailleurs). Le reste à charge est de 11722€.

La clôture du fond de la cour de l'école est un investissement de sécurité qui a nécessité des travaux de maçonnerie (mur côté nord et muret côté ouest) pour un coût de 25262€ TTC.



Ainsi cette année l'école aura bénéficié de 36497€ de travaux (peinture, placards, sol classe des grands, câblage informatique et clôture). Si les demandes d'aide sont au rendez-vous, le reste à charge sera limité à 6083€.

### Le point sur l'orage de grêle du samedi 15 juin :

De mémoire d'ancien, un tel orage de grêle ne s'était pas vu depuis plus de 70 ans! Les dégâts de toitures et d'inondations ont été nombreux. Et aucun répit n'a été accordé aux sinistrés : trois semaines plus tard un second orage de grêle s'est ajouté aux malheurs... Mais aussi c'est la destruction des récoltes qui brise tant d'efforts de nos agriculteurs, la vigne, l'arboriculture etc...



Les bâtiments communaux ont été touchés mais sans conséquence catastrophique. Les volets de la mairie, de l'école, de la Salle des Fêtes et la porte du local technique ont été martelés. La marquise surplombant l'entrée de la mairie a été détruite.



L'église a subi des dégâts plus importants : les tuiles anciennes ont été fracassées par la grêle ; elles seront remplacées par de nouvelles à l'aspect panaché après désamiantage. Le plafond en lambris est trempé du fait des infiltrations et des vitraux sont brisés. Les tableaux présents à l'intérieur ont été déplacés au Monastère jusqu'à la réalisation des travaux. La toiture, bâchée depuis peu, attend la venue du couvreur au mois de Février.

Les dégâts affectant les bâtiments communaux sont estimés à 53400€, couverts par les assurances à hauteur de 51000€, un acompte de 41000€ étant déjà versé.

Il est rappelé que l'état de catastrophe naturelle ne prend pas en compte la grêle, forme d'intempérie assurable ou assurée. Toutefois cet état permet d'accélérer certaines actions et obtentions de subventions.

### Le point sur des dégâts dûs aux chutes de neige du

**14 Novembre :** Lors de cet épisode, 25 cm de neige lourde se sont déposés sur les arbres encore en feuilles ainsi que sur les fils électriques et lignes téléphoniques. Les casses des branches et les dessouchages des arbres ont encore durement frappé les Triorais. Les lignes effondrées ont privé de nombreux Triorais d'électricité pendant plusieurs jours.



Heureusement que le dévouement des plus chanceux d'entre nous a apporté une aide précieuse aux plus démunis.

En ce sens, la municipalité remercie les bénévoles qui ont répondu présent ce Samedi 7 Décembre pour élaguer et nettoyer les accotements de nos voiries.

Et bravo à Gilles TARRAVELLO pour avoir mené à bien cette opération !



Enfin, les branches des arbres des particuliers qui sont tombées sur la voirie communale doivent être enlevées par les propriétaires

## L'école de TRIORS

Trente petits Triorais âgés de 5 à 11 ans ont fait leur rentrée scolaire ce 2 septembre. Madame André (qui remplace actuellement Madame Riffaud) accueille 11

enfants (grande section maternelle, CP, CE1). Elle est accompagnée au quotidien par Cécile

Costechareyre, ATSEM rémunérée par la commune. Madame Chalvin (qui, à ce jour, remplace Monsieur Scremin) accueille 19 enfants (CE2, CM1, CM2).

Pendant l'été, la commune a engagé des travaux : mise aux normes électrique et informatique dans tout le bâtiment, les 2 couloirs et la classe des petits repeints, sol d'une classe et portes de placards remis à neuf ; quelques tuiles changées suite à la grêle. Ce mois de novembre, le mur de soutien de la cour et la clôture (côté terrain de boules) ont été entièrement refaits. C'est donc dans une école bien sécurisée que nos petits apprennent et grandissent. Les enseignants sont dans l'attente d'un complément de matériel informatique (tablettes et vidéo- projecteur) qui devrait être livré sous peu. Les cours de soutien en anglais pour les plus grands continuent d'être dispensés, de même que les 10 séances annuelles de natation. Les horaires scolaires fixés par l'éducation nationale en 2018 restent les mêmes : 8h15/11h45 //13h30/16h

pour l'école primaire (8h30/11h45 // 13h30/16h15 pour l'école maternelle).



## **SIVOS : Garderie gratuite**

**RAPPEL :** La fin de la classe du matin, à Triors comme à Châtillon St Jean est fixée à 11h45.

Pour cette raison, le SIVOS a mis en place, pour les familles trioraises concernées, **une garderie gratuite de 11h45 à 12h, à l'école maternelle.** Ceci laisse le temps de trajet nécessaire aux personnes ayant la responsabilité des enfants de prendre en charge **d'abord celui scolarisé à l'école de Triors** (évitant à l'élève d'attendre seul devant le portail - les enseignants de primaire n'étant plus responsables des enfants dès 11h45), **puis d'aller chercher, sans urgence, l'enfant gardé en toute sécurité à la maternelle.**



## L'accueil périscolaire municipal

Sous la surveillance de nos deux animatrices bien connues, Cécile Costechareyre et Bernadette Grivolat, les enfants peuvent être accueillis en période scolaire dès 7h15 et jusqu'à 18h, y compris durant la pause méridienne de 11h45 à 13h30. La cantine continue d'être assurée au sein de l'IME. Le prix du repas facturé à la mairie est de 4,62 €, le montant facturé aux familles est de 4,40 €. Le tarif horaire de la garderie est calculé en fonction du quotient familial et varie entre 2,16€ et 2,44€.

## Commission école

La candidature de Séverine Machon ayant été retenue pour occuper le poste de secrétaire de Mairie, elle a quitté ses fonctions de Conseillère Municipale. La commission scolaire est donc, jusqu'en mars 2020, composée de Nicole Bouy et de Marie-Noëlle Pernaut. Vigilantes quant aux besoins des enseignantes, des animatrices et des enfants, elles sont bien sûr à la disposition de toutes les familles, pour tout renseignement.

## SIVoS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

### **École maternelle intercommunale de Châtillon St-Jean - Parnans – Triors**



#### *L'école maternelle et son toit neuf !*

Nombreux parmi nous l'ont vécu, le samedi 15 juin (puis le 6 juillet), nos villages et alentours ont été très durement touchés par les violents orages de grêle provoquant d'énormes dégâts. Sur Châtillon St Jean plus de 90% des maisons et bâtiments ont été violemment impactés. L'école maternelle n'y a pas échappé ! Le jour même : toiture détruite, fenêtres de toit exposées, plafonds détrempés, classes inondées. Dès le lendemain, les plafonds s'effondraient, l'eau ayant déjà envahi toutes les pièces sans exception. Tout accès à l'école étant alors impossible, nos petits ont été accueillis par les communes de Saint-Paul les Romans, Triors et

En moyenne, 20 enfants fréquentent régulièrement la cantine.

L'effectif « garderie » est plus faible et varie chaque jour, puisque le choix d'un fonctionnement très souple permet aux parents d'ajuster le temps de garderie au plus près de leurs besoins quotidiens.

**Les élus, comme les enseignantes et les animatrices, sont à votre disposition pour toute information complémentaire concernant l'école, les temps garderie et la cantine.**

Les enseignants titulaires des postes sont absents depuis plusieurs semaines, et sont remplacés par Madame Chalvin qui assure l'intérim de la direction et Madame André (cf paragraphe l'école de Triors). Mme André est assistée au quotidien par Cécile Costechareyre, ATSEM, qui s'occupe plus particulièrement des grandes sections maternelles. Deux auxiliaires de vie accompagnent les deux enfants qui nécessitent un investissement plus individuel.

Parnans, leur permettant d'effectuer les 3 dernières semaines d'école avant les grandes vacances.

Dès le 18 juin, le montant total des travaux est évalué avec l'expert à 168286€. La dépense sera partiellement prise en charge par l'assurance et à ce jour tout n'est pas terminé. Pour que le 2 septembre les locaux soient à nouveau fonctionnels, rien n'était gagné, mais nous y sommes arrivés ! Il faut noter l'investissement remarquable des artisans qui, malgré la canicule, ont œuvré tout l'été. Ainsi, le jour de la rentrée, le SIVoS a pu accueillir dans un maximum de confort et de sécurité, les 64 enfants inscrits, dont 9 Triorais (5 petits, 4 moyens).

Nos **employés communaux** ont aussi été très présents. Souvent sollicités, ils interviennent pour entretenir les extérieurs et effectuer toutes les petites réparations de l'école. Ce sont parfois nos "Mac Gyver" pour trouver rapidement la bonne solution !

Un clin d'œil à **Kaliwali**, centre de loisirs voisin de l'école, qui accueille les 3/11 ans pendant les vacances scolaires et assure garderie et cantine sur les jours d'école. A destination des enfants de 3 à 7 ans, le SIVoS, en lien avec les enseignantes et les personnels, poursuit sa collaboration avec Kaliwali en mettant à disposition les locaux de l'école maternelle pendant les pauses méridiennes, permettant aux petits d'avoir un temps plus calme et une aire de jeux sans la présence des plus grands.

## Informations Générales

### Secrétariat de Mairie

#### Secrétaires :

Pendant 6 mois nous avons la chance d'avoir 2 secrétaires de mairie, le temps pour Séverine MACHON de se former auprès de Nicole UNY. Nicole prendra sa retraite en Mars 2020.



#### Congés d'hiver :

La mairie sera fermée aux dates suivantes :

Du lundi 23 Décembre au samedi 27 Décembre 2019 ainsi que le 2 et le 3 Janvier 2020.

### Stationnement sur les trottoirs et abords

**Rappel du code de la route** (Article R417-11 du Code de la route) et du décret n°2015-808 du 2 juillet 2015 « le fait de **stationner** ou de s'arrêter sur un **trottoir** est puni de l'amende prévue pour les **contraventions** de la quatrième classe, à savoir 135€ ».

Le **stationnement** sur un **trottoir** est interdit aux automobilistes, quelles que soient les circonstances, à moins que la signalisation n'indique le contraire (par exemple, la matérialisation de l'emplacement de **stationnement** par marquage au sol). De même, l'absence de signalisation interdisant de **stationner** sur le **trottoir** ne signifie en aucun cas que les automobilistes sont autorisés à y **stationner**.

**A Triors**, il est constaté avec regret que les locataires des immeubles place de l'Europe se garent régulièrement sur les trottoirs et abords du terrain de jeux, bloquant ainsi tout passage piétonnier et détériorant les bas côtés plantés en pelouse. De plus, lors de l'important épisode neigeux de novembre, les véhicules garés en stationnement interdit ont empêché la libre circulation du chasse-neige.

Les places de parking sont définies par la présence d'un marquage au sol ; un nombre suffisant de places est à la disposition des locataires. **Il est donc expressément demandé aux usagers d'utiliser uniquement ce type de parking.** Bien sûr, nous ne souhaitons pas solliciter l'intervention de la fourrière et pour cela comptons sur le civisme de chacun pour respecter les consignes de stationnement et de sécurité.

## LA DEMARCHE « PARTICIPATION CITOYENNE » A TRIORS

La sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de La Gendarmerie Nationale dans nos villages. Cependant chaque citoyen y contribue par son respect des lois et par une posture de vigilance face aux événements ou aux comportements inhabituels. Cette vigilance citoyenne, en complément à l'action de La Gendarmerie, doit permettre d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance qui affecte les quartiers et lotissements de nos villages. Le dispositif « Participation Citoyenne » proposé par La Gendarmerie Nationale aux communes, s'appuyant sur cette complémentarité, vise donc à rassurer la population, à améliorer la réactivité de la Gendarmerie contre la délinquance d'appropriation et à accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Celui-ci est formalisé par un protocole cosigné par le préfet, la Gendarmerie et la Commune. Y sont détaillées les modalités pratiques, le rôle de chacun et le suivi périodique du dispositif.

TRIOIRS a décidé d'adhérer à cette démarche en juin 2017. Depuis, plusieurs réunions publiques d'information ont été proposées pour expliciter

l'objectif, les moyens et l'action de proximité attendue des habitants dans le cadre de ce dispositif. Le protocole



nous concernant est revenu signé en Aout 2019.

Le dispositif en place à TRIORS se compose à ce jour du maire, de quatre citoyens référents : Jean Claude Berruyer, Nicole Bossan, Nathalie Juillet et Alain Toni, formant autour d'eux un réseau de solidarité de voisinage composé des habitants de leurs quartiers ,

l'ensemble constituant une chaîne de « voisins vigilants » permettant d'alerter ou d'informer la brigade de Gendarmerie ou le référent pour TRIORS, le gendarme Alain Dorme . Vous les retrouvez sur la photo ci-après avec la signalétique participation citoyenne qui a été installée sur les panneaux d'entrée/sortie de TRIORS.

N'hésitez pas à contacter le référent le plus proche pour tout signalement ou pour une demande d'information sur les bonnes pratiques en cas d'absence, etc.... bien sûr le 17 reste accessible à tous.

Le nombre de référents n'étant pas limité, n'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre en particulier si vous habitez la partie Est de la commune non encore représentée.

Le protocole « Participation Citoyenne » sera disponible sur le site web de la commune et consultable en mairie ainsi que les coordonnées téléphoniques des différents acteurs.

Le « voisin vigilant » veille mais ne surveille pas; il est simplement vigilant pour repérer des comportements suspects ou ceux que les Triorais peuvent lui transmettre. Il peut contacter rapidement nos référents ou notre gendarme référent permettant ainsi d'accélérer l'intervention des gendarmes si besoin. Il ne se substitue jamais à l'action de la gendarmerie.

La vigilance doit être l'affaire de tous.

G.L

---

## AGGLO

### Améliorer votre habitat



Ouverte depuis mai 2017 à Romans-sur-Isère, la Maison de l'Habitat est le guichet unique pour toutes questions relatives au logement : recherche de logement social, projet de construction ou de rénovation, besoin d'informations juridiques et/ou financières... Afin de faciliter vos démarches, la Maison de l'Habitat regroupe

différents acteurs spécialisés dans l'information et le conseil dans les domaines du logement, de l'habitat durable et de l'énergie. Maison de l'Habitat à Romans - 36 rue de la République - Tél. : 04 75 75 41 25

### STOP aux cendres encore chaudes dans les conteneurs

Plusieurs incendies de conteneurs à ordures ménagères ont déjà eu lieu sur notre territoire.

Pour éviter tous risques, nous demandons aux usagers de veiller à ne pas déposer de cendres encore chaudes dans les conteneurs, qu'il s'agisse de bacs, conteneurs semi-enterrés ou enterrés ; ceci est également valable en été avec les barbecues.

Nous conseillons de les laisser refroidir plusieurs heures ou de les humidifier avant de les jeter.

Nous rappelons que les cendres peuvent également être utilisées dans le jardin.

---

## Nos déchets

### Rappel des horaires des déchèteries:

**Ouverture sur demande (récupérer la clef en Mairie) de la carrière uniquement pour les végétaux :**

Pour que le broyeur à végétaux puisse être utilisé, il faut impérativement déposer sur la plateforme aménagée (et non dans le trou), les branches issues des tailles des haies ou d'élagages. Les feuilles et les herbes peuvent être déversées dans le trou (pas de gravats ni de métaux ni de plastique). Après broyage, les Triorais peuvent récupérer les copeaux pour leurs jardins.

**Les bennes pour les objets encombrants** sont disponibles trois fois par an dans notre secteur. Nous sommes regroupés avec Châtillon-Parnans. Les bennes sont déposées à l'entrée du village de Parnans (parking des bennes du tri sélectif). Renseignements en mairie.

**Déchèterie de Mours St Eusèbe, Z.A. rue du Vercors :**

Ouverte le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30

De décembre jusqu'au mois de février inclus, la déchèterie de Mours est fermée les mardis et jeudis.

**Déchèterie de Romans sur Isère, Avenue de la Déportation :**

Ouverte du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30. Fermée le dimanche et jours fériés.

Le premier mardi de chaque mois, dépôt de plaques d'amiante autorisé pour les particuliers (10 plaques maxi par personne).

**Les déchèteries de Bourg-de-Péage et de Romans sont équipées d'une benne Eco-mobilier**

Valence Romans Agglo a signé un contrat territorial de collecte du mobilier avec l'organisme Eco-mobilier. Dans ce cadre, un plan pluriannuel d'équipement des déchèteries a été établi. Après le site de Valence-Portes-lès-Valence, ce sont donc les déchèteries de Bourg-de-Péage et de Romans-sur-Isère qui viennent d'être équipées de bennes spécifiques pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).



Ces bennes couvertes de 30m<sup>3</sup> peuvent réceptionner tous les types de mobilier (matelas, sommiers, canapés meubles de jardin...)

L'objectif est de favoriser le recyclage de ces déchets en diminuant leur mise en décharge. Les déchets ainsi collectés seront envoyés vers un centre de tri avant d'être acheminés vers des unités de valorisation spécifiques.

**A noter : Une famille de 4 personnes jette près de 100kg de mobilier par an. Actuellement, 55% sont enfouis. Seuls 23% sont recyclés.**

**Enfin il est rappelé que notre station d'épuration collective ne peut pas traiter les lingettes, les rouleaux de papier WC etc... qui ne doivent pas être jetés dans les toilettes.**

## UNE PAGE D'HISTOIRE

### 1947 : Construction de la salle des fêtes

À la fin de la seconde guerre mondiale, Triors compte environ 250 habitants. C'est encore un village agricole : on se déplace peu en voiture, souvent en vélo (mais le souci c'est de pouvoir changer les pneus...) ou avec la patache. De même, il n'y a encore que peu de téléphones dans le village, trois ou quatre peut-être...

À cette époque-là, le rythme de la vie est réglé sur le travail agricole et les saisons. On fait la fête pour la St Vincent, en janvier, et, en août, à la fin des moissons. Avant la guerre il n'y avait pas de local pour s'amuser mais on se servait du hangar de Mr Pollien, à l'entrée du village.

Le projet de faire

une salle commune se fait sentir, et en revenant des combats ou des camps de prisonniers, en 1945, les hommes ont envie d'améliorer la vie du village. Ils vont trouver deux points d'appui essentiels :

- Les jeunes veulent contribuer à la vie du village.
- Ils sont issus pour certains de la JAC, la Jeunesse Agricole Catholique, et sont nourris de ce besoin de participer à la vie collective.

En 1945, le Conseil Municipal est renouvelé, volontaire. Le nouveau Maire est Séraphin Viossat.

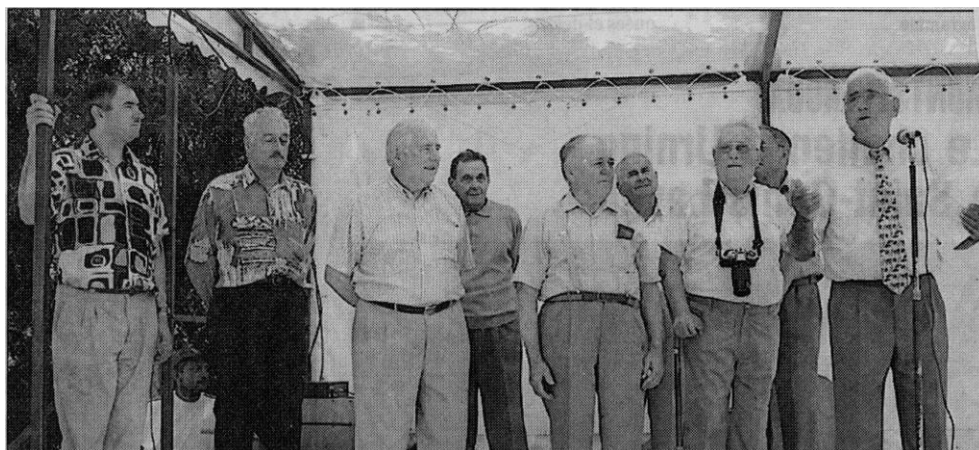
Pour réaliser ce projet de Salle des Fêtes, dans un premier temps, on pensa à fermer le préau de l'école, mais l'idée fut abandonnée. Il fut décidé de construire du neuf ! Mais pour alléger la charge, il fallait se retrousser les manches...

Le terrain fut acheté par souscription, et des plans ont été établis. Le bâtiment ferait 30m x 10m.

Les travaux ont été confiés à des artisans locaux et les jeunes du village sont venus aider au terrassement, à la maçonnerie, et la mise en place de la couverture.

Le financement a été lancé par des fêtes organisées par les jeunes en 1945 et 1946. Les anciens combattants ont mis à peu près la même somme que les jeunes, et enfin la municipalité a emprunté le reste auprès de

particuliers, pas dans les banques ! Il faut noter qu'il n'y a pas eu de subventions pour cette construction... uniquement du financement local et beaucoup de main d'œuvre bénévole pour faire baisser le budget !



1997 50<sup>ème</sup> anniversaire de la construction de la Salle des Fêtes de Triors : Allocution d'Ernest Minodier en présence des hommes qui ont participé à la construction.

Les jeunes volontaires ont réalisé le terrassement préalable, ils ont aidé au transport de roches pour caler la dalle. Ces pierres venaient d'une maison en ruine, et ont été données par M. Pollien. Parmi les jeunes qui ont beaucoup participé : les frères Etienne et Paul Bossan. Notons que l'électricité a été installée par Paul Viossat, toujours bénévolement. Tous ces jeunes ont aussi monté les tuiles en faisant la chaîne sur l'échelle !

À l'époque, il n'y avait pas beaucoup de camions, et nombreux ont mis à contribution tombereaux et chevaux pour charrier pierres et remblais. La carrière Bard était déjà à pied d'œuvre puisque c'est chez elle qu'a été acheté le gravier, livré dans un camion Ford, un des premiers de la région !

Le 13 juillet 1947, la salle est inaugurée. Il n'y avait que les murs, la dalle au sol et le toit pour le gros œuvre ; un podium avait été fabriqué pour la scène.

Sans autre personnalité, le maire a coupé le ruban et salué le travail commun de la population du village. Incroyable : un avion biplan est venu de Romans et a lâché un bouquet de fleurs devant la salle...

La salle a eu ensuite des aménagements : habillage de la scène en 1948-49. Les tables ont été faites par les bénévoles du Comité des Fêtes et du Sou des Écoles, ce n'étaient que des planches assemblées, mais elles ont été très utiles ! Le chauffage, lui, ne vient que dans les années 1960 avec des poêles à sciure mais Henri Rousset se souvient qu'ils étaient assez capricieux ! Ils seront ensuite remplacés par des poêles à mazout. C'est dans ces années-là que les façades ont été crépies.

Le premier spectacle a été réalisé par les jeunes qui ont joué une pièce de théâtre (entraînés par le curé de

Châtillon) et dansé des danses folkloriques avec le groupe « la Gerbe », qui deviendra ensuite « Empi et Riaume », il comprenait plusieurs jeunes de Triors.

La journée fut très joyeuse et unanimement appréciée. Si la Salle des Fêtes de Triors est emblématique, c'est qu'elle fut la première de la région, celles de St Paul et Peyrins ont suivi... Puis quelques années plus tard, celle de Génissieux par exemple... mais pendant de nombreuses années, Châtillon, Geysans ou Parnans utilisaient la salle de Triors. Née d'un dynamisme nouveau dû au brassage des soldats revenant de la guerre, elle fut un élément intéressant de la convivialité à Triors. Souhaitons qu'elle perdure encore longtemps !

Guy Leydier (avec François Bossan et Henri Rousset)

## Evènements

### Repas des aînés Triorais



Samedi 7 Décembre 2019, 37 Triorais âgés de 65 ans ou plus, se sont retrouvés, invités par la municipalité, pour partager le traditionnel repas de fin d'année. Avec ses sapins illuminés, ses décorations diverses, dont les superbes décors de table toujours créés par Béatrice, la salle des associations prenaient un air festif et convivial. Après le mot d'accueil de Gérard, notre Maire, le repas de réveillon, préparé par Virginie et Guillaume Berne (Ô traiteur gourmand) nous a encore fois régalé !

Les « lutins », avec entrain ont assuré le service et les animations. Dans une ambiance chaleureuse, amicale, joyeuse, lors de la pause « loto », il n'y a eu que des gagnants et chacun est reparti avec un petit lot offert par les lutins. Bravo à Micheline qui a remporté le prix de la meilleure « *goûteuse de cake surprise* » en trouvant presque tous les ingrédients.

Prochain rendez-vous en décembre 2020, avec de nouveaux « lutins », puisque les élections de mars apporteront une nouvelle équipe. Tous les « p'tits jeunes » ayant passé le cap des 65 ans en 2020 seront les bienvenus !



Malades et personnes hospitalisées ne sont pas oubliés par les lutins qui leur rendront visite prochainement. Bon Noël à tous et déjà, tous nos vœux de bonne année 2020 !

*L'équipe des Lutins*

## Les associations



Le 24 novembre, le Sou des Écoles organisait sa traditionnelle matinée aux saveurs d'automne. Le mauvais temps nous a contraint à nous retrouver dans la salle des fêtes pour la 1ère fois. Le marché a connu un franc succès : légumes et fruits de saison, Comté et Morbier, fabrications des enfants de l'école.... La dégustation d'huîtres fut également un succès. Cette matinée s'est passée dans la bonne humeur grâce notamment aux nombreux bénévoles de l'association.

Le sou des écoles remercie les Triorais, toujours présents en nombre lors de ses manifestations et les professeurs qui ont participé au bon déroulement de cette manifestation.

Contact : Anne-Laure : 06.63.49.50.02

[lesoudesecolestriors@gmail.com](mailto:lesoudesecolestriors@gmail.com)

Composition du bureau :

Présidente : Marie-Claire MIGUET

Secrétaire : Anne-Laure COINDRE

Trésorier : Sébastien BOUTHERIN

Vice-présidente : Séverine LUYTON

Secrétaire adjointe : Amandine MOREL

Trésorier adjoint : Sébastien XERRI



## *Fête de la SAINT VINCENT*

*19/20/21 Janvier 2020*

**Présidents : Marie-Hélène et Jean-Luc REYNAUD**

**Vice-présidents : Adriana et Pascal HANSBERQUE**

**Assesseurs : Françoise et Dominique COLÉON**

**Bacchus : Catherine et Xavier OUDILLE**



### Dimanche 19 Janvier

8h30 : Départ de la randonnée de la St Vincent Place de la Salle des Fêtes

9h30 : Église de Triors, célébration animée par l'harmonie des Enfants de la Joyeuse de Châtillon St-Jean

15h30 : Séance récréative animée par les enfants et les Triorais

### Lundi 20 Janvier

13h30 : Banquet à la Salle des Fêtes de Triors, déchéance des Présidents 2020, présentation des Présidents 2023

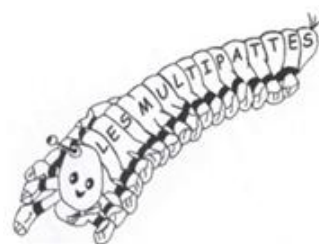
### Mardi 21 Janvier

21h : Salade de croupes à la Salle des Fêtes de Triors

Pour le banquet et la salade croupes uniquement sur réservation au 04 75 71 43 79

Une permanence pour la vente de tickets, banquet et salade, le samedi 11 Janvier 2020 Salle des associations, de 9h30 à 12h

## *Les multipattes*



L'association des Multipattes est un club de randonnées pédestres, nous marchons dans tous les massifs: alpins, Vercors, Chartreuse, Belledonne, Oisans, Diois, Ardèche.

Nous randonnons tous les dimanches, si vous avez envie de randonner, venez nous rejoindre.

Renseignements Marie Claire Deleigne 04.75.47.73.26

et Claudie Berruyer 04.75.71.43.79

## ***DANSE ET BIEN-ÊTRE - DANSE 26***

L'association Trioraïse Danse 26 est heureuse de vous accueillir tous les mercredis à la Salle des Fêtes de Triors (hors vacances scolaires) pour vous faire découvrir la danse et le fitness.



### **De 16h30 à 17h15 pour les enfants, cours de Kids danse.**

Ce mélange de plusieurs styles de danses comme la zumba kids, danses latines et autres, permettra à vos enfants de danser en solo et parfois à deux afin de découvrir la danse.

### **De 17h30 à 18h30 pour les ados et adultes, cours de Fit 'Latin.**

Ce cours de gym se déroule en trois parties (échauffement / renforcement musculaire / relaxation) vous permettra de bouger tout en apprenant des enchaînements à mi-chemin entre la danse et la fitness.

### **De 18h45 à 19h45 pour les adultes, cours de danse pour débutants.**

Ce cours mélange plusieurs styles de danses latines et vous apprendra les bases des danses telles que le chacha, le rock et bien d'autres. Idéalement en couple ou en solo.

### **De 19h45 à 20h45, pour les adultes, cours de danse avancés.**

Ce cours vous permettra de perfectionner votre technique et d'apprendre des enchaînements toujours plus complexes. Les bases sont requises pour profiter pleinement de ce cours toujours en couple ou en solo. L'enseignante, Luize Darzniece est danseuse de « Danse avec les stars ».

Mail : [luize.danse@gmail.com](mailto:luize.danse@gmail.com).

Téléphone : 06 59 47 96 76. - Facebook : luize Darzniece

## ***Club de l'amitié***

Nous nous retrouvons le mardi après-midi de 14 H à 18 H à la salle des associations pour jouer aux cartes, aux jeux de société, pétanque, repas à thème, sorties à la journée, ateliers (œnologie, dessin, jardinage, cours d'anglais) dans une ambiance conviviale.

Nous accueillons avec plaisir les personnes qui ont envie de partager un moment de détente, venez nous rencontrer.

## ***Bibliothèque***

Le Club de l'Amitié a mis en place une bibliothèque ouverte à tous pendant les heures d'ouverture du Club.

Nous récupérons des livres dont les personnes veulent se séparer afin que tous puissent en profiter.

Merci à ceux qui l'ont déjà fait.

Renseignements auprès d'Élisabeth LABRIET au 06 07 18 28 71 et Nicole RENOIR au 04 75 45 32 83.



## ***La Drôme des jardins pour les amoureux des jardins***

Notre association s'adresse à tous les amateurs de jardins, passionnés ou néophytes.

Chaque année, le programme propose des activités variées : des visites de jardins privés et de pépinières spécialisées, deux voyages pour découvrir des jardins plus lointains, des ateliers pratiques, des conférences et deux trocs de plantes ouverts à tous...

Prochain troc de printemps à Triors le samedi 4 Avril 2020 en matinée à la salle des Fêtes.

Le siège de l'association est à Triors.

Renseignements sur notre site web "[www.ladromedesjardins.fr](http://www.ladromedesjardins.fr)" ou auprès du secrétariat de l'association par téléphone : 06 43 13 83 72.

## *Enfance Jeunesse*

### Activités de loisirs

Pour occuper vos enfants de 3 ans à 17 ans, pendant les différentes périodes de vacances scolaires ou les mercredis, sont à votre disposition :

**Cap sur tes vacances (6 – 11 ans) et Anim'2 prox (11 – 17 ans) (6 – 11ans)**

**Programmes et informations :**

**Une question ?** Contactez l'équipe sur [anim.jeunes@valenceromansagglo.fr](mailto:anim.jeunes@valenceromansagglo.fr) ou au 04 75 72 84 53



#### ACTIVITÉS VACANCES 6-17 ANS

A la recherche d'idées pour les vacances des 6-17 ans ?  
L'Agglo propose des activités à la journée, stage ou mini-séjours selon l'âge des enfants : 6-11 ans et 11-17 ans  
Espace familles votre portail pour...



#### ACTIVITÉS HORS VACANCES 11-17 ANS

Rendez-vous dans les Points jeunes pour des ateliers, de l'accompagnement de projets, des sorties et activités sportives, culturelles et ludiques...



#### INFORMATION - ACCOMPAGNEMENT

Pour les 11-30 ans, informations et conseils dans tous les domaines : scolarité, insertion professionnelle, prévention des conduites à risques, relations et vie familiale...

### Activités hors vacances 11-17 ans

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation au sein des Points Jeunes accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans pour passer un moment avec d'autres jeunes, pour discuter, jouer à des jeux, organiser des sorties... Pouvoir se réunir dans un cadre sécurisant que les jeunes peuvent s'approprier. Ces temps « foyer » sont toujours encadrés par un animateur. Les Points Jeunes sont équipés en jeux, baby-foot, cuisine, coin salon, internet...



**Kaliwali – Châtillon St Jean** - Centre de loisirs et cantine

**La cantine de Kaliwali :** 80 enfants de l'école primaire de Châtillon St Jean et de l'école maternelle intercommunale (SIVOS) mangent à la cantine.

**Accueil-loisirs les mercredis et vacances scolaires pour les 3 – 11 ans.**

Pour tout renseignement : 04.75.45.37.36

## *Facilitez-vous la vie avec l'ADMR,*



- Ménage, repassage,
- Garde d'enfants,
- Aide à la personne,
- Garde de jour et de nuit,
- Soins infirmiers à domicile
- Téléassistance Filien ADMR
- Et aussi la livraison de repas à domicile

ADMR PEYRINS-GENISSIEUX-HAUTE-HERBASSE  
46 Grande Rue  
26380 Peyrins

☎ 04 75 02 31 75

Email: [admr.peyrinsgenissieux@orange.fr](mailto:admr.peyrinsgenissieux@orange.fr)

**Commandez... On vous livre!!!**

**R.E.M.A.I.D** *Association d'aide aux victimes*

Réconfort,  
Écoute,  
Médiation,  
Aide  
Information sur les  
Droits.

Vous êtes victime d'infraction pénale ? De violences conjugales ? De harcèlement, d'accident ? Ou encore de catastrophes naturelles : REMAID peut vous aider ! Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général, habilitée par le Ministère de la Justice.

R.E.M.A.I.D. est une association valentinoise, originale en France, œuvrant pour l'aide aux victimes. Elle est portée, organisée par une quinzaine de bénévoles.

Une douzaine de spécialistes salariés peuvent vous venir en aide pour faire valoir vos droits, pour un accompagnement et une écoute en toute confidentialité ou simplement pour des informations sur les droits. Ils peuvent également vous proposer des ateliers et des groupes de parole. Ces services professionnels sont totalement gratuits, l'association étant subventionnée par l'État et l'Agglo Valence-Romans.

Pour tous renseignements :

REMAID 4 rue de Mulhouse 26000 Valence

Tel. Victimes : 04 75 55 39 34

Tel. Secrétariat : 04 75 55 94 59

Site Internet : <http://remaid.fr/>

**Artistes**

**En 2020, ne manquez pas le  
3<sup>ème</sup> salon des Artistes Triorais !**



Rendez-vous artistique devenu incontournable, la 3<sup>ème</sup> biennale du Salon des Artistes Triorais aura lieu les **21 et 22 mars 2020**.

Organisé sous l'égide du Comité des fêtes les 21 et 22 mars 2020, ce salon permettra une nouvelle fois d'exposer le travail des artistes Triorais.

Ce salon se veut être celui de tous les talents amateurs, des plus jeunes aux plus anciens, quel que soit le mode d'expression de leur passion. Cette exposition permettra de découvrir une nouvelle fois, dans une grande convivialité et sans prétention, les œuvres de chacun, jusque là très appréciées par le public nombreux qui nous a fait l'honneur de nous rendre visite en 2016 et 2018.

**Aussi, si vous êtes Triorais, si vous avez une âme d'artiste et si vous l'exprimez à travers des créations, quel que soit le support : peinture, sculpture, tissus, photographie, dessin, bijoux ... votre place est avec nous ! Venez nous rejoindre.** Pour vous inscrire déposez vos coordonnées en mairie, nous vous contacterons rapidement. A noter : la prochaine rencontre aura lieu le **jeudi 20 février 2020 à 18h30** – salle des associations.

**La Paroisse**

L'église de Triors fait partie, avec 9 autres "clochers", de la paroisse St Jacques en Pays de Romans.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site internet Paroisse St Jacques en Pays de Romans et sur Facebook

Contact: [paroissesaintjacquespr@gmail.com](mailto:paroissesaintjacquespr@gmail.com) Tél. : 04 75 05 91 51

Site : <http://saintjacques-valence.cef.fr>

## État civil 2019

**Mariages :**

- Muhammed GÖK et Célia GARCIA MARTI le 02/03/2019
- Alain MATHÉ et Carine CANET le 08/06/2019
- Alexis ANASTASE et Laurie FOUILLON le 27/06/2019

**Naissances :**

- Lina GHRAIRI née le 13/03/2019

**Décès :**

- Eugène BRESSON décédé le 21/04/2019
- Paulette RAMBAUD décédée le 13/07/2019

---



**Rappel, les bulletins peuvent vous être proposés au format fichier pdf à la place du papier. Ainsi vous aurez les photos en couleur et l'accès direct aux liens Internet, de plus, c'est une source d'économie pour la commune.**

**Faire la demande à la mairie par Email: [triors@valenceromansagglo.fr](mailto:triors@valenceromansagglo.fr)**

**L'équipe de rédaction du bulletin vous rappelle que vous pouvez réagir aux articles, les critiquer, nous soumettre des idées d'articles...**

**Tous les bulletins sont réunis sur le site de la commune: <http://triors.free.fr>**

---

